



La lettre 48

de l'association Ethique et Investissement

NOVEMBRE 2018



S O M M A I R E

- ❖ **DISCERNER LE MEILLEUR**
Chantal Duchesne
économe générale
- ❖ **DANS LA LOI PACTE...**
Geoffroy de Vienne, Président
Ethique et Investissement
- ❖ **ATELIER ETHIQUE**
Géraldine Lasserre
xavière
- ❖ **LE LABEL ISR**
Geoffroy de Vienne, Président
Ethique et Investissement
- ❖ **MULTINATIONALES**
Raymond Verley
Directeur Financier
- ❖ **CALENDRIER**
Formations
Groupe Congrégations
Atelier Ethique
Colloque
Assemblée Générale

EDITO

Chers Amis,

Voici, avec un nouveau numéro de la Lettre Ethique et Investissement, nouvelle occasion de partager avec vous les réflexions qui voient le jour au sein de notre association : quelle est le moins mauvais choix d'investissement ? Que faut-il entendre par bien commun ? Dialoguer pour faire de l'éthique. Le label public (ISR). La dimension multinationale des congrégations...

Par ailleurs, il se passe beaucoup de choses : soirée débat, atelier éthique, groupe congrégation, conseil d'administration, comité de rédaction, comité d'Ethique, préparation du prochain colloque... sans oublier le projet de déménagement pour rendre notre siège plus accessible et avoir un lieu de rencontre ouvert à tous.

Laïc ou religieux/se, investisseur ou professionnel, membre de l'association ou sympathisant, vous avez une expérience de la finance et nous aimerions en avoir un écho. Connaître votre point de vue nous aiderait à alimenter notre réflexion, constituer une documentation, enrichir la recherche, mieux percevoir les orientations et propositions à faire pour répondre à vos attentes et préoccupations.

Alors, écrivez-nous, faites nous part de vos constats, étonnements, réactions, questions, expériences, poursuivre la réflexion d'un article de cette Lettre, ou d'une lettre précédente... Nous pouvons ensemble, modestement et à notre mesure, participer à rendre le monde plus humain...

Christiane Vanvincq
Econome Générale, xavière

Contact - info@ethinvest.asso.fr

❖ CONGREGATIONS : DISCERNER

Nous constatons que le monde a changé depuis 1983 ! La problématique éthique ne se limite plus au bon comportement des entreprises. Bien d'autres questions se posent du fait des nouvelles technologies, la complexité du monde de la finance, la mondialisation, la montée en puissance des multinationales, l'approche technique et mathématique de la gestion, le développement des pays du Sud, le changement climatique, le positionnement et le rôle des banques...

Nos partenaires financiers ont compris que l'éthique et la Doctrine Sociale de l'Eglise étaient d'excellents arguments d'approche de nos institutions religieuses. Et, nous sommes souvent invité(e)s à nous engager dans du sur mesure, fonds dédiés pensés pour « nous ». Cela nous fait réfléchir...

Nous constatons qu'il y a beaucoup de chemins possibles... Ainsi quand le CCFD-Terre Solidaire a décidé de désinvestir les énergies fossiles, Ethique et Investissement décidait de ne pas choisir l'exclusion pure et simple. Parce qu'il n'y a pas de réponse toute faite ni définitive aux questions que nous nous posons, nous travaillons à mettre des mots sur ce qui conduit à telle ou telle décision, à un moment donné. Il s'agit bien d'être en mesure de rendre compte de nos choix, même de manière modeste.

Nous nous engageons aujourd'hui dans une réflexion qui prend du temps... pour que nos orientations éthiques, soient réfléchies et discernées comme le « meilleur » ou « le moins mauvais » choix à un instant T.

Nous voudrions surtout prendre notre place dans le monde tel qu'il est, solidaires des hommes et des femmes de ce temps, croyants ou non croyants. Avec eux chercher comment « mieux » investir au service de l'humain, et pour nous, toujours davantage en cohérence avec l'Évangile.

Chantal Duchesne,
Économe générale
Compagnie de Ste Ursule, Tours



❖ COLLOQUE : LA LOI PACTE

Soirée débat du 17 Octobre 2018

L'objet social de l'entreprise dans la loi PACTE
Opportunités ou menaces ? Prenant acte du fait que l'entreprise d'aujourd'hui ne se réduit pas à une somme de contrats, à une simple confrontation d'offre et de demande, l'Assemblée nationale a voté début octobre en première lecture, la loi PACTE.

Parmi ses 70 articles, il en est un qui vise à remettre le profit à sa juste place et permettre la prise en compte de l'intérêt de tous : en vue du bien commun les entreprises seraient incitées à prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités. D'acteur purement économique, l'entreprise deviendrait ainsi officiellement un acteur sociétal, elle serait amenée à définir sa raison d'être : un projet entrepreneurial répondant à un intérêt collectif donnant ainsi du sens à l'action de l'ensemble des collaborateurs bien au-delà du seul projet traditionnel de création de richesse pour ses actionnaires.

Ce nouvel acteur sociétal devrait alors intégrer dans sa gouvernance les diverses composantes sur lesquelles elle agit : en premier lieu les salariés pour lesquels une place serait faite dans les conseils d'administration et ensuite les autres parties prenantes qui seraient « entendues » par l'intermédiaire de comités ad-hoc.

Inciter les entreprises à réfléchir à leur raison d'être, leur faire prendre conscience de leur impact sur les territoires où elles agissent et sur la responsabilité qui en découle, est de nature à amener la grande entreprise, trop souvent « anonyme » à faire à une échelle mondiale ce que la petite fait souvent naturellement, du fait de son insertion dans un territoire et dans un contexte de fort *intuitu personae*. Une fois la loi PACTE définitivement votée, il restera à des Organisations comme Ethique et Investissement à en « exploiter » pleinement toutes les potentialités

Geoffroy de Vienne – Président E&I
geoffroy.devienne@sfr.fr



Lancement d'un Atelier Éthique

Le dialogue peut-il être un chemin pour « faire de l'éthique » dans le domaine de la finance ? C'est le pari relevé par les ateliers d'Éthique et investissement qui ont vu le jour le 15 novembre dernier. Une vingtaine de personnes ont répondu à l'appel: professionnels, économistes de congrégations religieuses, particuliers. Durant 2h, en petits groupes de 6-7 personnes puis en grand groupe, nous avons échangé à partir de la question suivante : « Et si ma liberté de construire un monde meilleur avec mon argent dépendait de la liberté de mon banquier ? » Chacun avait été invité à préparer un court témoignage sur une situation vécue, base pour les échanges qui se sont ensuite déroulés dans les groupes.

Partage d'expérience et réflexion sur les conditions d'exercice de la gestion d'actifs financiers aujourd'hui, tant du côté des gestionnaires que du côté des investisseurs, ont permis de mettre au jour des enjeux et des questions à creuser pour construire ensemble non pas tant des investissements éthiques qu'une éthique de l'investissement. A l'unanimité des réflexions produites dans les différents groupes nous est apparu l'enjeu d'une relation investisseur-gestionnaire bâtie sur la confiance, persévérante dans le temps, appuyée sur un effort de communication permettant aux partis en présence de mieux se comprendre mutuellement.

Devant l'enthousiasme suscité par cette première expérience, trop courte au goût de certains, un prochain atelier est programmé pour le 22 février 2019.

Géraldine Lasserre
Xavière

Le label ISR : quels niveaux d'exigence ?

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable. Le label ISR est destiné à apporter à l'épargnant une certaine garantie sur le caractère réellement responsable et durable des placements qui s'en prévalent. Il a été créé par le ministère des Finances en 2013 après une longue et laborieuse phase de concertation avec les professionnels de ces questions.

Il est attribué par des organismes indépendants au terme d'un contrôle des produits de placement dits « ISR », du respect d'un référentiel élaboré par un comité du label auquel Ethique et Investissement a accès.

A ce jour 37 Sociétés de Gestion, ont fait labelliser 172 fonds commun de placement (FCP) représentant un volume de 46 Milliards €, soit un volume encore modeste si on le rapproche des 310 Milliards € commercialisés en France sous le vocable « ISR ». Si l'on peut se réjouir du décollage du label ISR, il faut aussi se préoccuper dès maintenant de sa consolidation.

Ainsi l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) dans son rôle de protection des épargnants, envisage de protéger l'appellation « ISR » en la réservant aux seuls produits ayant obtenus le label ISR. Par ailleurs des réflexions sont conduites en vue de rendre le référentiel du label plus contraignant, en particulier en y introduisant des notions de mesures de l'impact des activités des entreprises sur les questions sociales, sociétales et environnementales.

Geoffroy de Vienne – Président E&I
geoffroy.devienne@sfr.fr

❖ TEMOIGNAGE

Vous avez dit multinationale ?

Le modèle de l'entreprise multinationale s'est beaucoup développé au cours du XX^e siècle par l'implantation de filiales, équipes et sites de production au-delà des territoires qui les ont vu naître. Bien avant cela, un autre type de multinationales s'est développé : dans les siècles qui sont suivi leur apparition au V^e siècle, les congrégations religieuses ont essaimé loin de leur fondation : « allez, faites de toutes les nations des disciples » !

Souvent présentes sur les mêmes lieux, les chemins des multinationales et des congrégations se croisent aussi sur le terrain financier. Pour valoriser leur épargne, les congrégations sont amenées à leur confier des capitaux en ayant soin au préalable d'analyser leur comportement éthique. Cette analyse s'appuie généralement sur le travail des sociétés de gestion et des agences de notation.

Mais on peut ici se demander si les congrégations tirent bien tout le « profit » possible de la présence en leur sein de si nombreux « experts » en entreprises multinationales et en mondialisation : chacune des « provinces » n'est-elle pas plus experte que quiconque sur le comportement local des entreprises vis-à-vis des paysans, des salariés, du personnel politique ou des défis locaux d'environnement ? Nicole Reille a fait naître Ethique et Investissement de ces interpellations internes à sa congrégation. Il y a encore du grain à moudre, et tant de compétence disponible à partager.

Raymond Verley
Directeur Financier,
Compagnie Notre Dame



❖ CALENDRIER

Les formations

*Pour les économistes, leurs adjoint(e)s, supérieur(e)s des
Congrégations religieuses...*

Gestion des placements financiers

21 et 22 mai 2019 (9h-17h)

Session spéciale pour les Monastères

17 et 18 septembre 2019 (9h – 17h)

Quelle éthique pour mes placements et quels placements pour mon éthique ?

Nouvelle formation

18 et 19 juin 2019 (9h-17h)

Quelle prévision à long terme

24 et 25 septembre 2019 (9h-17h)

■ Groupe Congrégations

Prochaine réunion : 7 février 2019 (9h30-12h30)

Contact : christiane.vanvincq@xavieres.org

■ Atelier Ethique

Prochaine atelier : 22 février 2019 (10h -12h)

Contact : info@ethinvest.asso.fr

■ Colloque

Investir dans les PME : risques et opportunités

Le 17 avril 2019 (9h30-12h30)

Le colloque sera suivi de l'Assemblée générale de l'association de 14h à 16h : A cette occasion particulière nous espérons la présence de tous nos membres, congrégations, particuliers et institutionnels.

Tous les lieux de ces rencontres seront précisés au moment des inscriptions

Association ÉTHIQUE et INVESTISSEMENT : 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-Les-Moulineaux - tél : 01 47 65 00 40
Président : Geoffroy de Vienne - Trésorière : Thérèse van de Weghe - Secrétaire : Pierre Arquie
Chargée de mission : Agathe David

info@ethinvest.asso.fr www.ethinvest.asso.fr